



## SEANCE N°5

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 08/12/2025**  
**PROCES-VERBAL**

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolois, s'est réuni le 08 décembre 2025 à 19h00 au sein de la maison communautaire (Rue des Frères Lumière à Rioz) avec retransmission en direct, sous la présidence de Mme WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 27 novembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 47 titulaires - Titulaires présents ce jour : 32 – Suppléants avec voix délibérative présents ce jour : 1 - Procurations : 6 – Absents : 8

Heure de début : 18h30 - Heure de fin : 20h45

**PRESENCE****33 membres présents (dont 1 suppléant avec voix délibérative) :**

**BOULOT** : MME CHEVALIER – **BOULT** : MME TOUSSAINT-JULLIEN, M. GUIGUEN – **BUSSIERES** : M. BRENOT – **CHAUX-LA-LOTIERE** : M. ORMAUX – **CIREY-LES-BELLEVAUX** : MME MOINE – **CROMARY** : M. BERGER – **ETUZ** : M. GERMAIN – **FONDREMAND** : M. HANRIOT – **GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT** : M. SAUVIAT – **HYET** : M. OUDIN – **LE CORDONNET** : M. MIGARD – **MAIZIERES** : M. COSTILLE – **MONTARLOT-LES-RIOZ** : M. BOUTON – **MONTBOILLON** : M. PANIER – **NEUVILLE-LES-CROMARY** : M. VARIN – **OISELAY-ET-GRACHAUX** : MME CUENOT – **PERROUSE** : M. HENRIOT – **QUENOCHÉ** : MME FERRAND – **RECOLOGNE-LES-RIOZ** : M. TRAVAILLOT – **RIOZ** : M. DEVILLERS, MME FILIATRE, M. MAINIER, MME STIVALA, MME VARIN, M. VERNIER, MME WANTZ – **RUHANS** : M. GIRARD – **SORANS-LES-BREUREY** : M. MARCHAL – **TRAITIEFONTAINE** : MME BARDEY – **TRESILLEY** : M. FLEUROT – **VANDELANS** : M. DESCHASEAUX – **VORAY-SUR-L'OGNON** : M. TOURNIER.

**6 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :**

**BOULOT** : M. BEUGNOT A MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER A MME WANTZ (RIOZ) – **ETUZ** : M. TABOURNOT A M. GERMAIN – **QUENOCHÉ** : M. GALLAND A MME FERRAND – **RIOZ** : MME THIEBAUD A MME STIVALA – **VORAY-SUR-L'OGNON** : M. GIRAUD A M. TOURNIER.

**1 membre suppléant avec voix délibérative :**

**QUENOCHÉ** – MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE).

**8 membres absents :**

**AULX-LES-CROMARY** : M. RUSSY – **BONNEVENT-ET-VELLOREILLE** : MME CARDINAL – **BUTHIERS** : M. MAGNIN – **CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX** : M. PEYRETON – **PENNESIERES** : M. BRIOTTET – **RIOZ** : M. GUIBOURG – **VILLERS-BOUTON** : MME DEMANY – **VORAY-SUR-L'OGNON** : MME BESNARD.

Nombre de communes présentes ou représentées : 27 sur 33

Guillaume Germain a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales

**ORDRE DU JOUR**

| N° | Intitulé   | N° délibération | Approbation/Rejet |
|----|--|-----------------|-------------------|
| 1  | Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 29 septembre 2025                               | 25120801D       | Unanimité         |
| 2  | Approbation du Bilan de la gouvernance et retour des questionnaires                                      | 25120802D       | Unanimité         |
| 3  | Ligne de trésorerie des budgets annexes eau et assainissement  | 25120803D       | Unanimité         |
| 4  | Versement d'une subvention au budget annexe scolaire   | 25120804D       | Unanimité         |
| 5  | Engagement des dépenses avant le vote du budget  | 25120805D       | Unanimité         |
| 6  | Remboursement au Budget Principal de la location du bâtiment Plume par le service OM                     | 25120806D       | Unanimité         |
| 7  | Remboursement au Budget Principal de la location de la cellule occupée par le service eau/assainissement | 25120807D       | Unanimité         |
| 8  | Admission des produits irrécouvrables au budget OM   | 25120808D       | Unanimité         |
| 9  | Admission de produits irrécouvrables en créances éteintes au Budget EAU                                  | 25120809D       | Unanimité         |
| 10 | Admission de produits irrécouvrables en créances éteintes au Budget ASSAINISSEMENT                       | 25120810D       | Unanimité         |
| 11 | PV de mise à disposition des biens de l'école de VORAY issus de la commune                               | 25120811D       | Unanimité         |
| 12 | Admission en non-valeur  | 25120812D       | Unanimité         |
| 13 | DBM n°1 Budget Lotissement   | 25120813D       | Unanimité         |
| 14 | DBM n°3 Budget Principal   | 25120814D       | Unanimité         |
| 15 | DBM n°3 Budget Eau   | 25120815D       | Unanimité         |

|    |   |           |           |
|----|---|-----------|-----------|
| 16 | Adhésion à la convention de participation « Santé » proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône   | 25120816D | Unanimité |
| 17 | Subvention “Ma Prime Rénov” à Trésilley   | 25120817D | Unanimité |
| 18 | Etude de faisabilité pour un projet de voie verte reliant Rioz à Grandvelle-et-le-Perrenot  | 25120818D | Unanimité |
| 19 | Annulation de la vente de terrain à la SCI DPM2C  | 25120819D | Unanimité |
| 20 | Annulation de la vente de terrain à la SARL EURODIAM N2V  | 25120820D | Unanimité |
| 21 | Taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour intercommunale  | 25120821D | Unanimité |
| 22 | Adoption conjointe des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) 2024 pour les services d’eau potable (Régie et DSP) et d’assainissement   | 25120822D | Unanimité |
| 23 | Validation du Schéma Directeur d’Eau Potable Intercommunal  | 25120823D | Majorité  |
| 24 | Vote des tarifs de l’eau et de l’assainissement pour l’année 2026   | 25120824D | Majorité  |
| 25 | Vote des montants des contre-valeurs correspondant à la « redevance prélèvement », à la « redevance pour performance des systèmes d’assainissement collectif » et à la « redevance pour performance des réseaux d’eau potable » | 25120825D | Unanimité |
| 26 | Rémunération de la CCPR par l’agence de l’Eau pour la perception des redevances pollution et modernisation des réseaux au titre de l’année 2024   | 25120826D | Unanimité |
| 27 | Modification du montant de la rémunération de la CCPR par l’agence de l’Eau pour la perception des redevances pollution et modernisation des réseaux au titre des années 2020, 2021, 2022, 2023                                 | 25120827D | Unanimité |

|    |  |           |           |
|----|--|-----------|-----------|
| 28 | Attribution du marché accord-cadre pour les travaux sur les réseaux humides  | 25120828D | Unanimité |
| 29 | Opération de mise aux normes de l'assainissement collectif à Fondremand  | 25120829D | Unanimité |
| 30 | Désignation d'un membre au conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement  | 25120830D | Unanimité |
| 31 | Vote des tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2026   | 25120831D | Unanimité |
| 32 | Vote du tarif du service de transport à la demande 2026  | 25120832D | Unanimité |
| 33 | Signature du contrat de rivière "Morthé, Romaine et petits affluents de la Saône" et mise en place d'une entente intercommunautaire pour la gestion du contrat | 25120833D | Unanimité |
| 34 | Tarifs périscolaires et extrascolaires 2026  | 25120834D | Unanimité |
| 35 | Tarif d'accueil d'urgence crèches  | 25120835D | Unanimité |
| 36 | Validation de la Convention Territoriale Globale (CTG II)  | 25120836D | Unanimité |
| 37 | Avenant à la convention relative à la prestation du médecin de crèche  | 25120837D | Unanimité |
| 38 | Bilan de la saison piscines 2025   | 25120838D | Unanimité |
| 39 | Vote des tarifs piscines pour l'année 2026   | 25120839D | Unanimité |

### RELEVES DE DECISIONS

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente ouvre la séance, procède à la vérification du quorum, annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

#### 1. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 29 septembre 2025

**EXPOSE :** Nadine Wantz, Présidente, propose de mettre au vote l'adoption du procès-verbal de la dernière séance du conseil communautaire.

Le conseil communautaire adopte le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025.

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

## **2. Approbation du Bilan de la gouvernance et retour des questionnaires**

**EXPOSE :** Guillaume Germain, vice-président, rappelle que le pacte de gouvernance a été adopté à l'occasion d'une délibération lors du conseil communautaire du 7 juin 2021. Un questionnaire a été transmis à tous les élus communautaires afin de dresser un bilan constructif de la gouvernance mise en place au cours de la mandature. Le retour du questionnaire est présenté au conseil communautaire.

Nadine Wantz, Présidente, rappelle que la gouvernance est certainement perfectible et amenée à évoluer. Le dispositif mis en place permet selon elle une grande transparence.

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

## **3. Ligne de trésorerie des budgets annexes eau et assainissement**

**EXPOSE :** Alexandre Ormaux, vice-président, explique que la CCPR a besoin de renouveler les lignes de trésorerie pour le pré-financement d'opérations d'investissement aux budgets eau régie et assainissement, dans l'attente de l'encaissement des produits des redevances ainsi que des subventions.

Après consultation auprès de trois banques, le vice-président propose la souscription de deux lignes de trésorerie, l'une au budget Eau Régie et l'autre au budget Assainissement auprès de la Caisse d'épargne de Bourgogne Franche-Comté – 9 chemin des Montboucons – 25000 BESANCON.

**DISCUSSIONS :** Un conseiller demande une précision concernant l'€str.

Alexandre Ormaux lui répond qu'il s'agit d'un indice financier utilisé pour les lignes de trésorerie à court terme.

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstentions : 0-contre : 0).

## **4. Versement d'une subvention au budget annexe scolaire**

**EXPOSE :** Alexandre Ormaux, vice-président, rappelle que lors de la préparation du budget primitif et des décisions budgétaires modificatives 2025, le versement d'une subvention du budget principal au budget scolaire a permis de l'équilibrer.

La subvention d'équilibre s'élève à 1.935.487,26 € (contre 1.727.191,51 € en 2024).

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

#### **5. Engagement des dépenses avant le vote du budget**

**EXPOSE :** Alexandre Ormaux, vice-président, rappelle que l'article L1612-1 du CGCT s'applique dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier.

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

#### **6. Remboursement au Budget Principal de la location du bâtiment Plume par le service OM**

**EXPOSE :** Alexandre Ormaux, vice-président, rappelle qu'il convient de fixer le montant à rembourser au budget principal de la CCPR par le budget annexe Ordures Ménagères au titre de l'année 2025 pour l'occupation du bâtiment « plume ».

Cette somme correspond à la compensation forfaitaire annuelle des frais suivants :

- Location du bâtiment : 1.500 €.

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

#### **7. Remboursement au Budget Principal de la location de la cellule occupée par le service eau/assainissement**

**EXPOSE :** Alexandre Ormaux, vice-président, rappelle qu'il convient de fixer le montant à rembourser au budget principal de la CCPR par les budgets annexes Assainissement et Eau au titre de l'année 2025 pour l'occupation de la cellule de l'hôtel d'entreprises TECHNOVA II.

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

#### **8. Admission des produits irrécouvrables au budget OM**

**EXPOSE :** Alexandre Ormaux, vice-président, rappelle que la commission de surendettement a décidé d'imposer des mesures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. Le tribunal s'est prononcé sur des clôtures pour insuffisance d'actif sur Redressement Judiciaire. Il convient donc d'effacer les dettes concernées.

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

#### **9. Admission de produits irrécouvrables en créances éteintes au Budget EAU**

**EXPOSE :** Alexandre Ormaux, vice-président, rappelle que la commission de surendettement a décidé d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire et qu'il convient d'effacer les dettes concernées.

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

#### **10. Admission de produits irrécouvrables en créances éteintes au Budget ASSAINISSEMENT**

**EXPOSE :** Alexandre Ormaux, vice-président, rappelle que la commission de surendettement a décidé d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire et qu'il convient d'effacer les dettes concernées.

**DISCUSSIONS :** Noël Costille fait remarquer qu'il avait été demandé que soit donnés aux communes les noms des personnes concernées.

Nadine Wantz, Présidente, lui répond qu'il faudrait demander l'autorisation au SGC pour communiquer les noms de ces personnes aux communes.

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

#### **11. PV de mise à disposition des biens de l'école de VORAY issus de la commune**

**EXPOSE :** Alexandre Ormaux, vice-président, indique que le conseil communautaire doit se prononcer sur l'approbation du PV de mise à disposition des biens concernant l'école de VORAY-SUR-L'OGNON (bâtiment scolaire / stores / chauffage / électricité...).

Il explique qu'à la suite de l'arrêté préfectoral n°D2-I-2013 n°1513 du 3 octobre 2013 portant modification des statuts de la CCPR pour la prise de compétence scolaire, il y a lieu d'intégrer l'actif du groupe scolaire de la Commune de VORAY-SUR-L'OGNON (bâtiment scolaire, stores, chauffage, électricité...) mis à disposition de la CCPR qui détient cette compétence.

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

#### **12. Admission en non-valeur**

**EXPOSE :** Alexandre Ormaux, vice-président, indique que le conseil communautaire doit se prononcer pour autoriser la Présidente à émettre les mandats à l'article 6541 afin d'admettre les produits irrécouvrables présentés en non-valeur.

Il explique que le SGC de GRAY a dressé un état des dépenses irrécouvrées concernant des loyers, des factures d'accueil en crèche et en périscolaire, d'ordures ménagères, de consommation d'eau et de redevances d'assainissement émises entre 2011 et 2025 car, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a été obtenu.

**DISCUSSIONS :** Christophe Deschaseaux s'étonne que des personnes décédées passent « au travers » alors qu'il suffirait de demander au notaire d'envoyer une notification. Il y a selon lui un problème de communication.

Nadine Wantz, Présidente, lui répond que ce sont les communes qui reçoivent l'acte de décès et qu'il faudrait que les communes fassent remonter l'information vers la communauté de communes.

Gilles Mainier, vice-président, fait remarquer que, de toute manière, la facturation peut être notifiée longtemps après le décès.

**VOTE** : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

### **13. DBM n°1 Budget Lotissement**

**EXPOSE** : Alexandre Ormaux, vice-président, informe qu'il convient de modifier la section de fonctionnement et d'investissement du budget lotissement.

En section de fonctionnement, il est nécessaire d'ajouter :

- En dépenses, la somme de 258.674,04€ € à l'article 65888 - Autres charges diverses de gestion courante pour la régularisation de la vente XYLO qui n'aura pas lieu en 2025.
- En recettes, la somme de 183.756,62€ à l'article 71355-Var, stocks produits (terrains) au chapitre 042 et la somme de 74.917,42 € à l'article 75888-Autres produits divers de gestion courante

En section d'investissement, il est nécessaire en dépenses :

- De soustraire la somme de 183.756,62€ à l'article 1641-Remboursement de capital
- Et d'ajouter la somme de 183.756,62€ à l'article 3555-Terrains aménagés

**DISCUSSIONS** : Christophe Deschaseaux demande si le retard pris en 2024 était volontaire. Il affirme qu'il ne faudrait pas que ces pratiques prennent de l'ampleur.

Nadine Wantz, Présidente, répond que l'on pensait réellement signer la vente. Le contact datait de 2023 et on avait l'ambition de procéder à la vente. Il y avait une prise de risque à l'inscrire budgétairement, les conseillers en avait été informés. Ça n'a pas fonctionné donc il faut procéder à la correction avant la fin de l'exercice comptable.

**VOTE** : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

### **14. DBM n°3 Budget Principal**

**EXPOSE** : Alexandre Ormaux, vice-président, rappelle qu'il convient de modifier la section de fonctionnement du budget principal.

En effet, il est nécessaire d'ajouter en dépenses :

- La somme de 11.100 € à l'article 673 - Titres annulés sur exercice antérieur pour une régularisation d'indemnités journalières trop perçues en 2022 et 2023
- La somme de 74.917,42€ à l'article 65736212-Subv Fct aux budget annexes pour équilibre la section de fonctionnement du budget Lotissement à la suite d'un décalage de la vente XYLO.

Par ailleurs, il est nécessaire d'ajouter en recettes :

- La somme de 11.100 € à l'article 773 - Mandats annulés sur exercice antérieurs à la suite des régularisations effectuées par EDF concernant la tarification de l'électricité de plusieurs sites

**DISCUSSIONS** : /

**VOTE** : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

### **15. DBM n°3 Budget Eau**

**EXPOSE :** Alexandre Ormaux, vice-président, informe qu'il convient de modifier la section d'investissement du budget eau.

Ainsi, il est nécessaire d'ajouter en dépenses :

- La somme de 10.792€ à l'article 13188 autres subventions d'équipement pour le remboursement d'un trop perçu de DETR 2017 concernant les canalisations d'eau potable - rue Charles de Gaulle à RIOZ
- La somme de 1.300€ à l'article 1641 - emprunts en euros

Aussi, il convient d'annuler :

- La somme de 10.791€ à l'article 13188 autres subventions d'équipement - opération 4008, pour le remboursement d'un trop perçu de DETR 2017 concernant les canalisations d'eau potable - rue Charles de Gaulle à RIOZ

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

### **16. Adhésion à la convention de participation « Santé » proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône**

**EXPOSE :** Jean-Charles Hanriot, conseiller communautaire délégué, rappelle qu'il convient de se prononcer sur l'adhésion à la convention de participation « Santé » proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône. Il rappelle que les centres de gestion se sont vus confier la nouvelle mission de conclure pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de leur ressort, une convention de participation au titre de la protection sociale complémentaire et notamment pour couvrir le risque santé des agents.

**DISCUSSIONS :** Un conseiller demande le coût que cela représentera pour la communauté de communes.

Nadine Wantz, Présidente, répond que cela dépendra du nombre d'agents qui adhéreront à cette mutuelle et que le coût maximum s'élèverait à 2 700€ par mois.

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

### **17. Subvention "Ma Prime Rénov" à Trésilley**

**EXPOSE :** Nadine Wantz, Présidente, rappelle qu'il convient de réserver une subvention « Ma Prime Rénov Parcours accompagné » au titre de l'amélioration énergétique de la résidence principale de M. Richomme à Trésilley. Elle précise que le demandeur réside à Sorans-lès-Breurey mais que les travaux portent sur sa résidence à Trésilley.

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

### **18. Etude de faisabilité pour un projet de voie verte reliant Rioz à Grandvelle-et-le-Perrenot**

**EXPOSE :** Nadine Wantz, Présidente, rappelle qu'il convient de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse du bureau d'études selon le critère du prix pour mener à bien une étude de faisabilité pour la mise en place d'une voie verte entre Rioz et Grandvelle-et-le-Perrenot. Elle précise que cette étude vise à vérifier que le projet est réalisable techniquement, économiquement, juridiquement et opérationnellement. La Présidente indique également que ce projet est en lien avec le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), dans le volet mobilité durable et aménagement du territoire.

**DISCUSSIONS :** Jean-Louis Sauviat, vice-président, rappelle qu'aucune remarque particulière n'a été formulée en commission si ce n'est la difficulté qui sera potentiellement rencontrée pour obtenir le foncier nécessaire sur certains secteurs.

Gilles Mainier demande si le fonds vert sera cumulable avec le TEA.

La Présidente répond que le TEA ne finance pas les opérations d'études.

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

### **19. Annulation de la vente de terrain à la SCI DPM2C**

**EXPOSE :** Nadine Wantz, Présidente, rappelle que le développement économique est une compétence majeure de l'intercommunalité et que de ce fait, il est nécessaire d'annuler les délibérations pour lesquelles les ventes de terrains ne peuvent plus être effectives afin de ne pas « geler » inutilement des terrains, et de pouvoir les remettre en vente.

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

### **20. Annulation de la vente de terrain à la SARL EURODIAM N2V**

**EXPOSE :** Nadine Wantz, Présidente, rappelle que le développement économique est une compétence majeure de l'intercommunalité et que de ce fait, il est nécessaire d'annuler les délibérations pour lesquelles les ventes de terrains ne peuvent plus être effectives afin de ne pas « geler » inutilement des terrains, et de pouvoir les remettre en vente.

**DISCUSSIONS :** Luc Varin rappelle que pour ce cas et celui de la délibération précédente, les membres de la commission s'étaient interrogés sur le processus à adopter pour mieux sécuriser la vente et éviter ce type d'annulation.

La Présidente répond qu'on ne passera plus de délibérations tant que l'on n'aura pas certaines garanties (plan de financement, lettre de confort bancaire, obtention d'un permis de construire).

Gilles Mainier fait remarquer que les banques voudront peut-être également un engagement de la communauté de communes pour être sûres de la désignation du terrain, du montant etc.

La Présidente répond que l'on pourra adresser un courrier aux banques qui demanderaient ce type d'informations le moment venu.

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

## **21. Taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour intercommunale**

**EXPOSE :** Nadine Wantz, Présidente, rappelle que la taxe de séjour est une contribution payée par le client à l'occasion d'un séjour dans un hébergement marchand. Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la taxe additionnelle de séjour sera instaurée au niveau départemental, et elle s'adossera et s'ajoutera à la taxe de séjour locale. Cette taxe est de 10%. La Présidente explique que la taxe additionnelle départementale sera utilisée pour financer des actions nouvelles au bénéfice de l'ensemble des acteurs du développement touristique et pour favoriser le développement touristique de la Haute-Saône.

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

## **22. Adoption conjointe des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) 2024 pour les services d'eau potable (Régie et DSP) et d'assainissement**

**EXPOSE :** Dominique Guiguen, vice-président, rappelle que dans le cadre de l'exercice des compétences eau et assainissement, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif, et d'assainissement non collectif. Il présente les principaux indicateurs des RPQS pour l'année 2024.

Par rapport à 2023, l'évolution des indicateurs de la régie de l'eau montre :

- Une stabilisation des volumes produits ;
- Une légère augmentation des volumes vendus ;
- Une augmentation des volumes mis en distribution ;
- Une baisse du rendement hydraulique du réseau (-4%).

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

## **23. Validation du Schéma Directeur d'Eau Potable Intercommunal**

**EXPOSE :** Dominique Guiguen, vice-président, rappelle que la réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable Intercommunal a été confiée au bureau d'études IRH pour un montant total de 184 492,20 € HT. Il précise que la rédaction du SDAEP vise à établir un programme de travaux visant à sécuriser l'alimentation en eau potable et à arrêter le zonage de distribution.

Concernant le diagnostic, le rapport met en avant une fragilité de nos ressources, la dépendance de la CCPR vis-à-vis des collectivités extérieures (importation d'environ 15% de nos besoins en eau), un problème quasi généralisé de turbidité ainsi qu'une vétusté des canalisations d'eau potable.

Le vice-président présente le programme de travaux figurant dans le SDAEP. Le montant total de ce programme est de 59,86 millions d'euros sur 25 ans.

Le vice-président propose au conseil d'approuver le SDAEP.

**DISCUSSIONS** : Claudine Filiatre déplore le fait que les conseillers communautaires n'aient pas pu être présents à la présentation du SDAEP, cette présentation ayant été effectuée en conférence des maires.

Elle fait également remarquer que les données utilisées sont issues du travail de la CCPR, de l'ARS et qu'une page présente des mesures de débit qui ont été réalisées sans davantage d'explications. Elle indique que l'on trouve ensuite une explication du modèle mais que l'on ne trouve rien quant à la part d'incertitude du modèle, alors qu'il y a nécessairement une incertitude. Elle fait également part de son étonnement en ce qui concerne le coût de l'étude.

Nadine Wantz, Présidente, répond qu'il a été nécessaire d'effectuer un travail de recensement des canalisations pour réaliser ce rapport. Elle rappelle qu'il y a eu également des réunions individuelles organisées avec les maires. Elle rappelle qu'il s'agit d'un plan à l'échelle de 33 communes, qu'il y a eu deux campagnes de jaugeages. Sur le prix, elle rappelle que tout cela représente un important travail de diagnostic et que c'est l'offre la mieux-disante qui avait été retenue en CAO.

Gilles Mainier indique qu'il lui semble qu'il y avait déjà eu un travail de relevé des réseaux lors du transfert de compétence et que, en principe, tout devait être cartographié dans le SIG.

Christelle Cuenot, vice-présidente, fait remarquer que, pour sa commune (Oiselay), on s'est rendu compte que les données récoltées lors du transfert de compétence étaient fausses (dans le SIG).

Jean-Louis Sauviat, vice-président, rappelle que la mise à jour du SIG a dû avoir lieu, mais qu'il peut demeurer de l'incertitude sur les dimensions et la qualité des canalisations. Il rappelle que, concernant le montant de 60 M € d'ici 2050, il peut tout à fait y avoir une révision à la baisse, surtout si l'on tient compte des futurs changements dans le droit de l'urbanisme.

Nadine Wantz, Présidente, rappelle que ce SDAEP représente un état des lieux. Il faudra se questionner sur la nécessité des travaux ou non. Elle rappelle que certaines données évolueront également dans les années à venir. Il s'agit essentiellement d'un préalable nécessaire pour pouvoir travailler correctement ces prochaines années.

Christophe Deschaseaux exprime son inquiétude concernant les communes qui n'ont pas de problèmes de ressource en eau actuellement mais qui vont devoir être interconnectées avec d'autres.

Nadine Wantz, Présidente, lui répond que les sources sont de toute manière conditionnée par la pluviométrie, donc on ne peut pas « garantir » qu'il n'y aura jamais aucun problème d'approvisionnement en eau. Elle rappelle que l'on n'a pas la main sur tous les facteurs qui entrent en jeu. Des calculs sont faits pour que, en principe, tous les réseaux soient alimentés.

Gilles Mainier déplore le fait que l'on paie des sommes considérables pour des cabinets d'études et que l'on constate après coup que certaines données ne sont pas bonnes. Il est d'accord sur le fait que ce document serve de base et qu'il est de toute manière obligatoire, mais estime qu'il faudra se questionner à nouveau, tous les ans, sur des canalisations car le recensement n'est peut-être pas bon.

Dominique Guiguen, vice-président, répond qu'il peut effectivement y avoir quelques erreurs mais c'est un document de travail utile pour définir un programme de travaux au fur et à mesures les prochaines années.

La Présidente ajoute que la priorité est de mettre en place des travaux pour réduire notre coût de fonctionnement. Elle estime qu'il faudra que l'on se questionne sur les priorités et les urgences que l'on aura en matière de travaux sur les réseaux.

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : 3 - contre : 2).

#### **24. Vote des tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2026**

**EXPOSE :** Dominique Guiguen, vice-président, informe qu'il s'agit de voter les tarifs de l'eau et de l'assainissement 2026 en adoptant le tarif cible de la convergence pour l'eau et d'augmenter les tarifs de l'assainissement en vue de résorber le déficit de la section de fonctionnement du budget de l'assainissement. Il indique qu'il est aussi prévu de passer l'abattement pour les gros consommateurs (>600 m<sup>3</sup>) à -5% contre 10% auparavant.

Il rappelle que ces propositions sont le fruit des orientations données en conférence des maires puis du travail en commission.

Il présente une comparaison de la facture eau + assainissement (5,68 €/m<sup>3</sup>) avec les tarifs appliqués dans des communautés de communes voisines, avec la moyenne départementale et la moyenne régionale.

**DISCUSSIONS :** Gilles Mainier, vice-président, demande si en séparant eau et assainissement on a des tarifs toujours aussi supérieurs à la concurrence. Il estime que cette année on doit « monter d'une marche » pour rattraper l'année dernière et provisionner pour l'année suivante et que l'on n'aura plus besoin de monter cette marche l'an prochain.

Alexandre Ormaux, vice-président, répond que cela permettra d'engager le programme d'investissement.

Nadine Wantz, Présidente, indique que l'on a fait un comparatif avec les autres intercommunalités. On est donc à 5.68€ tandis que la CAV est à 5.2€, Lure 5.58€, Val de Gray 6.25€ et Monts de Gy à 6.52€. Elle estime que le tarif de la CCPR reste élevé mais que d'autres intercommunalités sont tout de même au-dessus. Elle indique que la moyenne départementale est à 4.91€ et que le coût baisse pour les communes qui sont encore détentrices de la compétence car ce sont les élus qui font beaucoup de travail eux-mêmes, plutôt que les services communaux. Elle précise que la moyenne régionale est quant à elle à 5.18€. Elle indique qu'en atteignant le tarif cible de la convergence, on constitue une petite marge qui permet d'investir. On ne peut, selon la Présidente, pas se passer d'atteindre ce tarif.

Alexandre Ormeaux, vice-président, indique que, globalement, le volume consommé a baissé, donc il faut mécaniquement faire augmenter les tarifs pour amortir les charges qui sont fixes. Il ajoute qu'un nouveau logiciel va être mis en place et qu'il est important de renforcer l'équipe pour ne pas commettre la même erreur qu'avec les OM.

Jean-Michel Vernier estime qu'il n'est pas sain d'effectuer des équilibrages avec le budget principal pour les budgets de l'eau et de l'assainissement alors que ceux-ci sont censés s'auto-financer. Il s'interroge sur la gestion de la compétence assainissement.

Alexandre Ormaux répond qu'il y a deux difficultés au niveau de l'assainissement : les eaux pluviales envoyées à la STEP de Cussey-sur-l'Ognon et le traitement des boues des STEP de Rioz, Boulton et Bonnevent-Velloreille. Il indique que ce sont deux gros postes budgétaires (80 000 € et 50 000 €) qui n'étaient pas inclus au moment de la prise de compétence, ce qui implique un déséquilibre. Il estime qu'en parvenant à investir sur ces sujets, on peut dégager une marge de fonctionnement pour se rééquilibrer.

Jean-Michel Vernier estime que le fait de passer au tarif cible 2029 dès 2026 est incohérent. Il estime que l'on aurait aussi pu changer le montant du tarif cible pour l'adapter à la situation.

La Présidente rappelle que les tarifs de la convergence n'ont pas été changé depuis 2019. Elle rappelle que le principe de la convergence est de faire arriver tout le monde à un même tarif sur le territoire de la CCPR pour générer un volume financier permettant d'investir. On est obligé d'aller plus vite que les 10 ans prévus initialement. Elle estime qu'il était aussi possible d'augmenter le prix cible de la convergence mais que ce n'est pas le choix qui a été retenu.

Luc Varin estime qu'il n'y a aucune notion de justice dans la convergence. Il rappelle que les communes qui paient cher actuellement sont celles qui ont fait des travaux avant 2019, qui ont financé leurs travaux et qui continuent à payer cher. Il estime que ce sont les communes qui n'avaient rien fait qui continuent à payer moins cher. Il affirme que la justice serait que tout le monde paie le même prix le plus rapidement possible.

Jean-Louis Sauviat, vice-président, confirme que, en ce qui concerne Grandvelle-et-le-Perrenot, l'eau est filtrée avec charbon actif et le prix de l'eau sur la commune va baisser, car il y avait un prix fort depuis le début.

La Présidente rappelle qu'atteindre le tarif cible de la convergence va permettre d'effectuer des travaux et de simplifier le travail des agents grâce au tarif unique.

Christophe Deschaseaux demande si l'on part sur un tarif unique pour tout le monde, y compris les gros consommateurs.

La Présidente rappelle le travail effectué en conférence des maires et en commission sur ce sujet. Elle rappelle que la proposition retenue en commission consiste à conserver un abattement de 5% pour les gros consommateurs pour l'année 2026. Elle estime qu'il faut conserver cet abattement de 5% car les nouveaux tarifs et la suppression complète de l'abattement représenterait une très grosse facture pour les personnes concernées. Elle rappelle que la nouvelle assemblée pourra décider l'année prochaine si elle souhaite supprimer complètement ce tarif pour les gros consommateurs.

Christophe Deschaseaux fait remarquer que ce n'était pas ce qui avait été décidé en conférence des maires. Il déplore le fait que les chiffres donnés en conférence des maires et en commission n'étaient pas les mêmes.

Dominique Guiguen répond que les bons chiffres étaient ceux présentés en commission 3. Il rappelle que les chiffres exacts n'avaient pas été préparés pour la conférence des maires et qu'il s'agissait d'une approximation.

Christophe Deschaseaux déplore un manque d'informations sur le drive.

Jean-Louis Sauviat, vice-président, répond qu'avoir le détail du nombre de gros consommateurs n'est pas le cœur du sujet. Il estime que ce qui est important est d'avoir une vision d'ensemble des plus de 5000 abonnés.

La Présidente indique qu'il y a 52 gros consommateurs et présente deux situations pour donner un ordre d'idée de l'impact d'un passage à -5%.

Dominique Guiguen, vice-président, rappelle que les gros consommateurs ont des profils variés : il y a des agriculteurs, la CCPR, des entreprises, le collège...

Gilles Mainier, vice-président, demande que l'on puisse communiquer le plus rapidement possible avec les gros consommateurs qui vont être impactés de manière à ce qu'ils puissent se préparer financièrement. Il estime que pour certains cela représente une augmentation conséquente des tarifs.

Jean-Michel Vernier rappelle qu'en commission il avait été envisagé ce passage à 5% d'abattement cette année puis la suppression totale de l'abattement pour l'année prochaine.

Nadine Wantz, Présidente, rappelle qu'une nouvelle assemblée sera élue en 2026 et que ce sera à elle de statuer l'année prochaine. Elle rappelle que l'on ne peut pas présager du vote de la future assemblée.

**VOTE :** À la suite de cette discussion, la Présidente a décidé de mettre au vote séparément les différents points abordés :

- Le conseil communautaire a décidé d'approuver le passage au tarif cible de l'eau à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : 0 – Contre : 2).
- Le conseil communautaire a décidé d'approuver les tarifs de la part collectivité sur la DSP du Breuil à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : 1 – Contre : 0).
- Le conseil communautaire a décidé d'approuver le passage du tarif dégressif pour les gros consommateurs à -5% de la part variable sur la régie de l'eau à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : 2 – Contre : 5).
- Le conseil communautaire a décidé d'approuver les tarifs de l'assainissement à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0 – Contre : 0).

À la suite de ces votes, cette délibération est adoptée.

#### **25. Vote des montants des contre-valeurs correspondant à la « redevance prélèvement », à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » et à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable »**

**EXPOSE :** Dominique Guiguen, vice-président, rappelle que, à la suite de la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau, il convient de fixer annuellement le montant des redevances sur la base des performances réseaux établies en années n-2.

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

#### **26. Rémunération de la CCPR par l'agence de l'Eau pour la perception des redevances pollution et modernisation des réseaux au titre de l'année 2024**

**EXPOSE :** Dominique Guiguen, vice-président, informe qu'il s'agit d'obtenir une rémunération de la CCPR par l'Agence de l'Eau pour la perception et le reversement des redevances.

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

#### **27. Modification du montant de la rémunération de la CCPR par l'agence de l'Eau pour la perception des redevances pollution et modernisation des réseaux au titre des années 2020, 2021, 2022, 2023**

**EXPOSE** : Dominique Guiguen, vice-président, informe qu'il s'agit de modifier le taux de TVA sur la facture émise au titre des années 2020, 2021, 2022 et 2023.

**DISCUSSIONS** : /

**VOTE** : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

### **28. Attribution du marché accord-cadre pour les travaux sur les réseaux humides**

**EXPOSE** : Dominique Guiguen, vice-président, explique qu'il s'agit de renouveler nos marchés à bons de commandes pour la réalisation des travaux de branchements d'eau et d'assainissement, la réalisation des travaux de réparations de fuites et la réalisation des travaux de renouvellement de réseaux inférieurs à 90 000 €.

**DISCUSSIONS** : Un conseiller communautaire fait remarquer que, pour une fois, le montant du marché est inférieur à ce qui avait été initialement estimé.

**VOTE** : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

### **29. Opération de mise aux normes de l'assainissement collectif à Fondremand**

**EXPOSE** : Dominique Guiguen, vice-président, rappelle qu'il s'agit de valider le programme et le montant de l'opération en vue de déposer les demandes de subventions et de lancer les consultations d'entreprises.

**DISCUSSIONS** : /

**VOTE** : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

### **30. Désignation d'un membre au conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement**

**EXPOSE** : Dominique Guiguen, vice-président, rappelle que, à la suite de la démission d'un des membres du conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement, il convient de désigner un membre remplaçant. Il est proposé de retenir la candidature de David MONNARD, conseiller municipal de Montboillon.

**DISCUSSIONS** : /

**VOTE** : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

### **31. Vote des tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2026**

**EXPOSE** : Jean-Louis Sauviat, vice-président, rappelle qu'il s'agit de fixer les montants de la REOMi pour l'année 2026 dans la continuité de l'année 2025.

**DISCUSSIONS** : /

**VOTE** : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

### **32. Vote du tarif du service de transport à la demande 2026**

**EXPOSE :** Jean-Louis Sauviat, vice-président, rappelle qu'il s'agit de fixer les tarifs du service de transport à la demande dans la continuité des tarifs de 2025, c'est-à-dire un tarif de 2 € par trajet quelle que soit la distance parcourue.

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

### **33. Signature du contrat de rivière "Morthe, Romaine et petits affluents de la Saône" et mise en place d'une entente intercommunautaire pour la gestion du contrat**

**EXPOSE :** Jean-Louis Sauviat, vice-président, indique qu'il s'agit de s'engager sur la période 2026-2027 aux côtés des communautés de communes concernées dans un programme d'études et de travaux dans le domaine de la GEMAPI.

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

### **34. Tarifs périscolaires et extrascolaires 2026**

**EXPOSE :** Christelle Cuenot, vice-présidente, rappelle qu'il convient, avant chaque début d'année civile, de décider des tarifs à appliquer dans nos accueils périscolaires et extrascolaires.

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

### **35. Tarif d'accueil d'urgence crèches**

**EXPOSE :** Christelle Cuenot, vice-présidente, rappelle qu'il s'agit de fixer un tarif horaire unique pour l'accueil occasionnel ou d'urgence des jeunes enfants dans les crèches communautaires.

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

### **36. Validation de la Convention Territoriale Globale (CTG II)**

**EXPOSE :** Christelle Cuenot, vice-présidente, rappelle qu'il s'agit d'autoriser la Présidente à signer la Convention Territoriale Globale II avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône. Il s'agit d'une convention qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services et des actions en direction des habitants du territoire.

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

### **37. Avenant à la convention relative à la prestation du médecin de crèche**

**EXPOSE :** Christelle Cuenot, vice-présidente, informe qu'il convient de signer un avenant à la convention avec l'association CAP'FUTUR pour la prestation de référent « santé et accueil inclusif » des crèches afin de prendre en compte l'évolution des tarifs des prestations médicales.

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

### **38. Bilan de la saison piscines 2025**

**EXPOSE :** Guillaume Germain, vice-présidente, présente le bilan de fonctionnement de la saison 2025 des deux piscines extérieures gérées par la CCPR.

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

### **39. Vote des tarifs piscines pour l'année 2026**

**EXPOSE :** Guillaume Germain, vice-présidente, présente les tarifs des piscines pour l'année 2026. Il s'agit de reconduire les tarifs de l'année 2025.

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).